



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Public Works and Government Services Canada
100-167 Lombard Ave
Winnipeg
Manitoba
R3B 0T6
Bid Fax: (204) 983-0338

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Bateau gonflable à coque rigide	
Solicitation No. - N° de l'invitation 3Y004-190079/A	Date 2019-03-28
Client Reference No. - N° de référence du client 3Y004-190079	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$NCS-010-11609	
File No. - N° de dossier NCS-8-41267 (010)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-05-08	Time Zone Fuseau horaire Central Daylight Saving Time CDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Olson (NCS), Teresa	Buyer Id - Id de l'acheteur ncs010
Telephone No. - N° de téléphone (204) 230-4558 ()	FAX No. - N° de FAX (204) 983-7796
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Polar Continental Shelf Program 2464 Shellfield Ottawa Ontario K1B4E5 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada
Northern Contaminated Site Program
ATB Place North Tower
10025 Jasper Avenue
Edmonton
Alberta
T5J 1S6

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Titre : Bateau gonflable à coque rigide

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 BESOIN	2
1.2 ENTENTE SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES GLOBALES.....	2
1.3 COMPTE RENDU	2
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX.....	2
1.5 SERVICE CONNEXION POSTEL.....	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	3
2.4 LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	4
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
APPENDICE 1 DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	6
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	6
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION- NOTE COMBINÉE LA PLUS HAUTE SUR LE PLAN DU MÉRITE TECHNIQUE ET DU PRIX	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	13
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	13
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	13
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	15
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	15
6.2 BESOIN	15
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	15
6.4 DURÉE DU CONTRAT	15
6.5 RESPONSABLES.....	15
6.6 PAIEMENT	16
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	17
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	17
6.9 LOIS APPLICABLES	17
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	18
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	18
6.12 INSPECTION ET ACCEPTATION	18
ANNEXE « A » - BESOIN	19
ANNEXE «B» - BASE DE PAIEMENT.....	22
ANNEXE «C» - CRITÈRES D'AVANTAGES POUR LES INUITS	23

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.2 Entente sur les revendications territoriales globales

Ce marché est assujéti à l'Accord entre les Inuits de la région désignée du Nunavut et Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) et de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

1.5 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2018-05-22) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 90 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

Room 100-167 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba
R3B 0T6

Connexion postal: ROReceptionSoumissions.WRBidReceiving@tpsgc-pwgsc.gc.ca
Aucune soumission ou offre transmise directement à cette adresse de courriel ne sera acceptée. Le présent courriel vise simplement à ouvrir une conversation Connexion postal, conformément aux instructions uniformisées.

Fax: 204-983-0338

2.2.1 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard **8** jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 8 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur devant Manitoba, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

- Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2003 incorporées par référence. Les soumissionnaires doivent soumettre leur soumission dans une transmission unique. Le service Connexion postal a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission jusqu'à un maximum de 1 Go par document.

Le Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique
Section I-I : Plan des avantages pour les Inuits
Section II : Soumission financière
Section III : Attestations

- Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 exemplaire papier)
Section I-I : Soumission portant sur les avantages pour les Inuits (1 copie papier)
Section II : Soumission financière (1 exemplaire papier)
Section III : Attestations (1 exemplaire papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

- Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section I-I : Plan des avantages pour les Inuits

Se reporter à l'Annexe C – Critères d'avantages pour les Inuits.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter « l'appendice 1 de la partie 3» Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si « l'appendice 1 de la partie 3» Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-1-06) Fluctuation du taux de change

3.1.3 Clauses du *Guide des CCUA*

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
3Y004-190079/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
3Y004-190079

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
ncs010
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

APPENDICE 1 de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si deux soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les soumissions reçues seront évaluées. Si des soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de deux soumissions recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des soumissions accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres soumissions reçues seront évaluées.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Se reporter à la pièce jointe 1 de la partie 4.

4.1.1.2 Critères d'avantages pour les Inuits

Se reporter à l'Annexe C – Critères d'avantages pour les Inuits.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26) Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection- Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
 - b. satisfaire à tous les critères obligatoires; et
 - c. obtenir le nombre minimal de 0 points exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés. L'échelle de cotation compte 100 points.
2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences « a) ou b) ou c) seront déclarées non recevables.
3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 10 % sera accordée au mérite technique et une proportion de 90% sera accordée au prix.
4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 10 %.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
3Y004-190079/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
3Y004-190079

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
ncs010
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 90 %.
6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.

90 % prix et 10 % PAA

Soumissionnaire retenu

Soumissionnaire	Prix total de la soumission	Détermination prix en dollars 50 000 \$/soumissionnaire	Note de prix	Prix – note sur 90 %	Note pour le PAA	PAA – note sur 10 %	NOTE TOTALE
a	\$50,000.00	\$50,000/\$50,000	100.0	90.0	0.0	0.0	90.0
b	\$55,000.00	\$50,000/\$55,000	90.9	81.8	10.0	10.0	91.8
c	\$54,000.00	\$50,000/\$54,000	92.6	83.3	10.0	10.0	93.3

Pièce jointe 1 de la partie 4 : CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Pour être jugée recevable, la soumission doit être conforme à tous les critères obligatoires. Les soumissionnaires doivent démontrer leur capacité à répondre à ces exigences.

La documentation technique à l'appui, y compris, mais sans s'y limiter, les fiches techniques, les brochures techniques, les photographies ou les illustrations, doit être fournie avec la soumission à la clôture de l'invitation à soumissionner et doit faire l'objet de renvois dans le Tableau de conformité pour chaque spécification de rendement, et ce, pour indiquer l'endroit qui démontre la conformité dans la documentation technique à l'appui. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que les documents techniques justificatifs fournissent les détails nécessaires pour prouver que le ou les produits proposés satisfont aux exigences des spécifications de rendement. Si aucun document technique justificatif n'a été publié, le soumissionnaire doit préparer un exposé écrit complet expliquant en détail comment sa proposition est conforme sur le plan technique.

Si les documents justificatifs susmentionnés ne sont pas fournis à la clôture des soumissions, l'autorité contractante informera le soumissionnaire qu'il doit les fournir dans les deux (2) jours ouvrables suivant la date de l'avis. S'il ne donne pas suite à la demande de l'autorité contractante dans le délai imparti, sa soumission sera déclarée non recevable et éliminée d'emblée.

Les soumissionnaires doivent soumettre à l'autorité contractante, par écrit et en détail, leurs questions relatives aux spécifications de rendement avant la clôture de l'appel d'offres, comme le précise le document de demande de propositions (DP).

À défaut de satisfaire à chacune des spécifications de rendement obligatoires, une soumission sera jugée non recevable et sera rejetée.

ART.	DESCRIPTION	Renvoi à la soumission et/ou réponse du soumissionnaire
1.0	Conception	
1.1	Conception gonflable à coque rigide : tubes amovibles fixés mécaniquement à la coque	
1.2	Forme de la coque : quille en V profonde	
1.3	Angle de la coque : 24 degrés	
1.4	Longueur hors-tout : de 20 pi 8 po minimum à 23 pi maximum	
1.5	Largeur hors-tout : de 8 pi 2 po minimum à 9 pi maximum	
1.6	Charge utile maximale : 4 000 lb	
1.7	Tableau : peut accueillir deux moteurs	
2.0	Matériaux	
2.1	Coque et pont : pont et coque en fibre de verre, surface de pont auto-drainante et antidérapante	
2.2	Coque et pont : 4 auto-videurs à grand volume	
2.3	Nombre de collets gonflables : au moins 5 avec filins de sécurité et robinets encastrés	
2.4	Matériau de chambre gonflable : polyester recouvert de néoprène avec marches de type chambre à air renforcées servant à embarquer et à débarquer	
2.5	Renforcement de la quille : semelle de protection de la quille 3M le long de la zone de quille la plus à l'avant	
2.6	Boulons en U : 2 boulons en U de ½ po à plaque d'appui dans le tableau pour des attaches pour remorque et 1	

	anneau d'étrave en acier inoxydable	
2.7	Attaches : quatre anneaux d'amarrage de chambre à air en acier inoxydable à usage intensif : deux à l'avant et deux à l'arrière.	
2.8	Accessoires de hissage : points de levage présents : 2 à l'avant et 2 à l'arrière.	
2.9	Rail de frottement : sur tout le périmètre et sur la proue. Listons à large profil	
3.0	Accessoires/instruments de console	
3.1	Ensemble de pré-gréage (système harmonisé pour les moteurs ci-dessus), y compris les commandes, les câbles, les faisceaux, les tachymètres, les jauges d'assiette, la jauge de carburant, les clés et les lanières de sécurité; dispositif de fixation d'habitacle de compas double (posé du côté droit du gouvernail)	
4.0	Direction	
4.1	Direction hydraulique à deux moteurs, acheminement électrique et câbles de commande sous le pont	
4.2	Gouvernail décalé par rapport au centre pour permettre une position pour le capitaine et une position pour l'équipage	
5.0	Réservoir à carburant	
5.1	Réservoir sous le pont encastré ayant une capacité d'au moins 170 L et ventilé au besoin à l'aide d'une canalisation d'alimentation en carburant	
5.2	Séparateur eau/carburant posé	
6.0	Batteries : Deux (2) batteries marines à cycle de fond (au moins 600 A) dans des supports avec des sangles d'arrimage à usage intensif ou l'équivalent.	
7.0	Sièges	
7.1	Siège à traversin double et rembourré debout/piédestal et à dossier. Un accès facile au pont arrière est essentiel. La console et le siège à traversin doivent être déplacés à l'arrière du bateau par le fournisseur.	
8.0	Console:	
8.1	De type debout, en fibre de verre et pour 2 personnes – largeur maximale disponible. Console à entreposage et siège avant.	
8.2	Poignées/rails de chaque côté de la console.	
8.3	La partie supérieure la plus à l'avant de la console doit être horizontale et exempte d'instrument si possible.	
9.0	Zones d'entreposage : Casier de proue verrouillable et étanche à l'eau	
10.0	Électronique	
10.1	Circuit électrique muni de raccords de batterie et d'un panneau à disjoncteurs d'au moins 8 points dans le châssis	
10.2	Il doit y avoir une barre lumineuse à feux de navigation à DEL (rouge et vert distincts fixés sur l'arc, et feu sur 360 degrés blanc avec mât pliant fixé sur le châssis)	
10.3	Lumières en hauteur fixées à l'avant et à l'arrière de l'arc pour éclairer le pont.	
10.4	Il doit y avoir un klaxon, 2 dispositifs de branchement de 12	

	volts (un à l'avant et un à l'arrière de la console), 2 interrupteurs de batterie (p. ex. Perko 8501) et une pompe de cale d'au moins 1 000 gal./h.	
10.5	Traceur de cartes avec cartes de navigation canadiennes. L'unité doit avoir un écran d'au moins 12 po de largeur, et les dimensions hors-tout ne doivent pas dépasser 354 mm x 69 mm x 222 mm. L'unité doit être munie d'un écran tactile hybride (c.-à-d. une interface d'écran tactile appuyée par des commandes faciles à utiliser) à affichage multifonction. L'unité doit pouvoir être fixée à l'aide d'un support/d'un tourillon ou en surface, doit être munie d'un GPS avec WAAS/EGNOS et antenne à puce en céramique encastrée. Le référentiel géodésique doit être WGS-84. L'unité doit être étanche à l'eau, utilisable lorsqu'il fait entre -25 °C et 50 °C, et avoir une connectivité NMEA.	
10.6	Transducteur de profondeur compatible avec traceur de cartes – posé	
10.7	Radio VHF ultra-compacte ASN de classe D posée sur la console. L'unité doit être étanche à l'eau, et le système doit correspondre au traceur de cartes ci-dessus.	
10.8	Haut-parleur externe pour VHF	
11.0	Autre	
11.1	Arceau de sécurité de poupe/cadre en forme d'arche	
11.2	Cadre/rail de proue et bitte de remorquage	
11.3	Manuel du propriétaire	
11.4	Pompes à pied à usage intensif	
11.5	Trousse de réparation de chambre à air	
11.6	Manomètre de chapeau de robinet	
11.7	2 pagaies avec sacs d'entreposage	
11.8	1 taquet de proue et 2 taquets de poupe	
11.9	Ancre (p. ex. Fortress FX-7) avec maillons, chaîne de 10 pi et corde de 150 pi; fixé dans le casier de la proue	
11.10	Extincteur d'incendie (taille et types requis par Transports Canada) sur un support fixé dans l'arche/l'arceau de sécurité de poupe	
11.11	EPIRB (p. ex. McMurdo Class A) fixé dans l'arceau de sécurité de poupe	
11.12	Compass rétroéclairé encastré (p. ex. Ritchie Voyager F-82 de couleur noire) posé sur la partie horizontale avant de la console.	
11.13	Réflecteur radar fixé au sommet de l'arche (p. ex. modèle M-2 ou 29496)	
12.0	Garantie: Garantie d'au moins un an pièces et service	
13.0	Caractéristiques des moteurs hors-bord	
13.1	moteurs hors-bord Yamaha à quatre temps de 75 HP (longueur d'arbre de 20 po comme requis). Moteur à 4 cylindres en ligne; cylindrée d'environ 112 po ³ / 1 832 cm ³ ; plage de régime à plein gaz : 5 000-6 000 tr/min.5000-6000 tr/min.	
14.0	Remorque du bateau	
14.1	remorque galvanisée à deux essieux d'au moins 4 800 lb de	

N° de l'invitation - Solicitation No.

3Y004-190079/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

3Y004-190079

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID

ncs010

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	capacité, cric de flèche à deux roues de 1 500 lb de capacité, récepteur de boule de 2 po standard, essieu galvanisé, jantes galvanisées, roulements Buddy, pneu de rechange fixé sur le châssis, système de soutien à rouleau, garde-boues en aluminium ou en acier (pas en plastique), raccord électrique cylindrique à 6 broches pour les feux de la remorque.	
--	---	--

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social](#)

N° de l'invitation - Solicitation No.
3Y004-190079/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
3Y004-190079

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
ncs010
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

[Canada \(EDSC\) – Travail \(https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4\)](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat correspond à la date de l'attribution du contrat jusqu'au 10 juin 2020 inclusivement.

6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 10 juin 2019.

6.4.3 Ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG)

Le contrat est assujéti aux ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) suivantes : l'Accord entre les Inuits de la région désignée du Nunavut et Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

6.4.4 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Teresa Olson
Titre : Spécialiste d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

N° de l'invitation - Sollicitation No.
3Y004-190079/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
3Y004-190079

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
ncs010
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Direction générale des approvisionnements

Téléphone : 204-230-4558
Courriel : teresa.olson@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

À déterminer

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____

Titre : _____

Téléphone : ____ ____ _____

Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisé(s) dans l'annexe B, *selon* un montant total de *À déterminer*

\$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CUA* [C6000C](#) (2017-08-17), Limite de prix

6.6.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* [H1000C](#) (2008-05-12), Paiement unique

6.6.4 Clauses du *Guide des CCUA*

C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

6.6.5 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:

- a. une copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat;
 - b. une copie des factures, reçus, pièces justificatives pour tous les frais directs et pour tous les frais de déplacement et de subsistance;
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Manitoba, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
3Y004-190079/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
3Y004-190079

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
ncs010
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales [2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) ;
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) Annexe C, Plan des avantages pour les Inuits;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date **à déterminer**.

6.11 Clauses du *Guide des CCUA*

B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires
G1005C (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

6.12 Inspection et acceptation

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

ANNEXE « A » - BESOIN

Savoir polaire Canada désire acheter et se faire livrer un bateau gonflable à coque rigide, deux moteurs hors-bord de 75 HP et une remorque à bateau, comme détaillé ici; la livraison doit être effectuée au Programme du plateau continental polaire à Ottawa (Ontario) au plus tard le 10 juin 2019. Ce bateau sera utilisé dans les ports et les zones océaniques semi-ouvertes pour effectuer de la recherche marine de diverses applications par le personnel sur le terrain de POLAIRE et les chercheurs accompagnateurs sur le terrain.

EXIGENCES OBLIGATOIRES

Caractéristiques du bateau

Le bateau gonflable à coque rigide doit avoir les caractéristiques suivantes :

Conception

- Conception gonflable à coque rigide : tubes amovibles fixés mécaniquement à la coque
- Forme de la coque : quille en V profonde
- Angle de la coque : 24 degrés
- Longueur hors-tout : de 20 pi 8 po minimum à 23 pi maximum
- Largeur hors-tout : de 8 pi 2 po minimum à 9 pi maximum
- Charge utile maximale : 4 000 lb
- Tableau : peut accueillir deux moteurs

Matériaux

- Coque et pont : pont et coque en fibre de verre, surface de pont auto-drainante et antidérapante
- Coque et pont : 4 auto-videurs à grand volume
- Nombre de collets gonflables : au moins 5 avec filins de sécurité et robinets encastrés
- Matériau de chambre gonflable : polyester recouvert de néoprène avec marches de type chambre à air renforcées servant à embarquer et à débarquer
- Renforcement de la quille : semelle de protection de la quille 3M le long de la zone de quille la plus à l'avant
- Boulons en U : 2 boulons en U de ½ po à plaque d'appui dans le tableau pour des attaches pour remorque et 1 anneau d'étrave en acier inoxydable
- Attaches : quatre anneaux d'amarrage de chambre à air en acier inoxydable à usage intensif : deux à l'avant et deux à l'arrière.
- Accessoires de hissage : points de levage présents : 2 à l'avant et 2 à l'arrière.
- Rail de frottement : sur tout le périmètre et sur la proue. Listons à large profil

Accessoires/instruments de console

- Ensemble de pré-gréage (système harmonisé pour les moteurs ci-dessus), y compris les commandes, les câbles, les faisceaux, les tachymètres, les jauges d'assiette, la jauge de carburant, les clés et les lanières de sécurité; dispositif de fixation d'habitacle de compas double (posé du côté droit du gouvernail)

Direction

- Direction hydraulique à deux moteurs, acheminement électrique et câbles de commande sous le pont
- Gouvernail décalé par rapport au centre pour permettre une position pour le capitaine et une position pour l'équipage

Réservoir à carburant

- Réservoir sous le pont encastré ayant une capacité d'au moins 170 L et ventilé au besoin à l'aide d'une canalisation d'alimentation en carburant
- Séparateur eau/carburant posé

Batteries

- Deux (2) batteries marines à cycle de fond (au moins 600 A) dans des supports avec des sangles d'arrimage à usage intensif ou l'équivalent.

Sièges

- Siège à traversin double et rembourré debout/piédestal et à dossier. Un accès facile au pont arrière est essentiel. La console et le siège à traversin doivent être déplacés à l'arrière du bateau par le fournisseur.

Console

- De type debout, en fibre de verre et pour 2 personnes – largeur maximale disponible. Console à entreposage et siège avant.
- Poignées/rails de chaque côté de la console.
- La partie supérieure la plus à l'avant de la console doit être horizontale et exempte d'instrument si possible.

Zones d'entreposage

- Casier de proue verrouillable et étanche à l'eau

Électronique

- Circuit électrique muni de raccords de batterie et d'un panneau à disjoncteurs d'au moins 8 points dans le châssis
- Il doit y avoir une barre lumineuse à feux de navigation à DEL (rouge et vert distincts fixés sur l'arc, et feu sur 360 degrés blanc avec mât pliant fixé sur le châssis)
- Lumières en hauteur fixées à l'avant et à l'arrière de l'arc pour éclairer le pont.
- Il doit y avoir un klaxon, 2 dispositifs de branchement de 12 volts (un à l'avant et un à l'arrière de la console), 2 interrupteurs de batterie (p. ex. Perko 8501) et une pompe de cale d'au moins 1 000 gal./h.
- Traceur de cartes avec cartes de navigation canadiennes. L'unité doit avoir un écran d'au moins 12 po de largeur, et les dimensions hors-tout ne doivent pas dépasser 354 mm x 69 mm x 222 mm. L'unité doit être munie d'un écran tactile hybride (c.-à-d. une interface d'écran tactile appuyée par des commandes faciles à utiliser) à affichage multifonction. L'unité doit pouvoir être fixée à l'aide d'un support/d'un tourillon ou en surface, doit être munie d'un GPS avec WAAS/EGNOS et antenne à puce en céramique encastrée. Le référentiel géodésique doit être WGS-84. L'unité doit être étanche à l'eau, utilisable lorsqu'il fait entre -25 °C et 50 °C, et avoir une connectivité NMEA.
- Transducteur de profondeur compatible avec traceur de cartes – posé
- Radio VHF ultra-compacte ASN de classe D posée sur la console. L'unité doit être étanche à l'eau, et le système doit correspondre au traceur de cartes ci-dessus.
- Haut-parleur externe pour VHF

Autre

- Arceau de sécurité de poupe/cadre en forme d'arche
- Cadre/rail de proue et bitte de remorquage
- Manuel du propriétaire
- Pompes à pied à usage intensif
- Trousse de réparation de chambre à air
- Manomètre de chapeau de robinet
- 2 pagaies avec sacs d'entreposage

N° de l'invitation - Sollicitation No.
3Y004-190079/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
3Y004-190079

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
ncs010
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

-
- 1 taquet de proue et 2 taquets de poupe
 - Ancre (p. ex. Fortress FX-7) avec maillons, chaîne de 10 pi et corde de 150 pi; fixé dans le casier de la proue
 - Extincteur d'incendie (taille et types requis par Transports Canada) sur un support fixé dans l'arche/l'arceau de sécurité de poupe
 - EPIRB (p. ex. McMurdo Class A) fixé dans l'arceau de sécurité de poupe
 - Compas rétroéclairé encastré (p. ex. Ritchie Voyager F-82 de couleur noire) posé sur la partie horizontale avant de la console.
 - Réflecteur radar fixé au sommet de l'arche (p. ex. modèle M-2 ou 29496)

Garantie

- Garantie d'au moins un an pièces et service

Caractéristiques des moteurs hors-bord

Quantité : 2 – moteurs hors-bord Yamaha à quatre temps de 75 HP (longueur d'arbre de 20 po comme requis). Moteur à 4 cylindres en ligne; cylindrée d'environ 112 po³ / 1 832 cm³; plage de régime à plein gaz : 5 000-6 000 tr/min.

Caractéristiques de la remorque du bateau

1 (quantité) remorque galvanisée à deux essieux d'au moins 4 800 lb de capacité, cric de flèche à deux roues de 1 500 lb de capacité, récepteur de boule de 2 po standard, essieu galvanisé, jantes galvanisées, roulements Buddy, pneu de rechange fixé sur le châssis, système de soutien à rouleau, garde-boues en aluminium ou en acier (pas en plastique), raccord électrique cylindrique à 6 broches pour les feux de la remorque.

Exemples de remorque recherchée : Venture VRT 4750 ou Sea Lion SE 22T-4800B, ou l'équivalent.

Livraison

La livraison du bateau, des moteurs hors-bord et de la remorque, comme spécifié ci-dessus, doit être effectuée au plus tard le 10 juin 2019 à l'adresse suivante :

Programme du plateau continental polaire
2464, rue Sheffield
Ottawa (Ontario)
K1B 4E5

ANNEXE «B» - BASE DE PAIEMENT

Les soumissionnaires **DOIVENT** soumettre les prix ou les tarifs fermes pour la durée du contrat proposé pour tous les articles énumérés ci-après. **La présente section, une fois remplie, sera considérée comme la proposition financière du soumissionnaire.**

Les soumissionnaires doivent fournir des soumissions en tenant compte de l'unité de distribution demandée. Il incombe aux soumissionnaires de faire la conversion vers l'unité de distribution précisée. Dans le cas contraire, la soumission sera déclarée non conforme et sera rejetée d'emblée.

Si une erreur se glisse dans le prix calculé de la proposition du soumissionnaire, le prix unitaire prévaudra et le prix calculé sera corrigé au cours de l'évaluation. Toute erreur dans les quantités de la proposition du soumissionnaire doit être corrigée pour correspondre aux quantités indiquées dans la demande de propositions.

Les tarifs indiqués doivent demeurer fermes pendant toute la durée du contrat. Les tarifs DOIVENT comprendre TOUS les coûts associés à la prestation des services conformément à l'Énoncé des travaux (annexe A) du présent document. La taxe sur les produits et services (TPS), si elle s'applique, doit être indiquée séparément sur la facture. Le paiement sera effectué conformément aux barèmes de prix suivants.

Tableau 1 : Biens à livrer au plus tard le 10 juin 2019 (Prix fermes, \$CAN, destination franco bord)					
Article	Description	Unité de distribution	Quant.	Prix unitaire	Total multiplié
1	Bateau gonflable à coque rigide comme détaillé ici	chaque	1	\$	\$
2	Moteur hors-bord comme détaillé ici	chaque	2	\$	\$
3	Remorque de bateau comme détaillé ici	chaque	1	\$	\$
4	Livraison au Programme du plateau continental polaire (Ottawa, Ontario) comme détaillé ici	lot	1	\$	\$
PRIX ÉVALUÉ TOTAL					\$

ANNEXE «C» - CRITÈRES D'AVANTAGES POUR LES INUITS

Accord du Nunavut

Pour ce besoin, il n'est pas obligatoire que les soumissionnaires incluent le Plan d'avantages offerts aux Inuits (PAI) dans leur proposition. Ce marché est assujéti à l'Accord entre les Inuits de la région désignée du Nunavut et Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

Les soumissionnaires sont tenus, autant que possible, de faire appel à de la main-d'œuvre et à des sous-traitants inuits, de leur offrir autant d'occasions que possible de formation en cours d'emploi, et de faire participer les entreprises inuites de la réalisation du projet.

L'Accord du Nunavut contient une disposition exigeant l'inclusion de critères de soumission socio-économiques dans le document d'appels d'offres, si la chose est matériellement possible et compatible avec de bons principes de gestion des marchés, et sous réserve des obligations du Canada aux termes des accords commerciaux internationaux. Ces critères de soumission socio-économiques sont souvent désignés en tant que critères d'avantages pour les Inuits, et les soumissionnaires proposent des avantages pour les Inuits, dans le cadre de leur soumission, sous la forme d'un PAI.

Les dispositions qui s'appliquent à ce marché sont contenues dans la partie 6 – Critères de soumissions de l'article 24 – Marchés gouvernementaux de l'Accord du Nunavut. <http://nlca.tunngavik.com/>
24.6.1 Chaque fois que cela est faisable et compatible avec une saine gestion des marchés de l'État, et sous réserve des obligations internationales du Canada, l'ensemble des critères énumérés aux alinéas suivants, ou du moins tous ceux qui sont appropriés à l'égard d'un marché donné, font partie des critères fixés par le gouvernement du Canada en vue de l'adjudication des marchés de l'État dans la région du Nunavut :

- a) existence de sièges sociaux, de bureaux administratifs ou d'autres établissements dans la région désignée du Nunavut;
- b) embauche de travailleurs qui sont des Inuits, recours à des services professionnels des Inuits ou à des fournisseurs qui sont soit des Inuits, soit des entreprises inuites, pour exécuter le marché;
- c) prise d'engagements, dans le cadre du marché, en ce qui concerne la formation en cours d'emploi ou le perfectionnement professionnel des Inuits.

ENTREPRISE INUITE

Une « entreprise inuite » est une entité qui se conforme aux exigences juridiques relatives à l'exercice d'activités commerciales dans la région désignée du Nunavut et qui est :

- a) une société par actions à responsabilité limitée pouvant démontrer que plus de 51 % des actions avec droit de vote sont la propriété effective d'Inuits,
- b) une coopérative contrôlée par des Inuits, ou
- c) une entreprise individuelle ou un partenariat inuit.

« Inuit » s'entend d'une personne dont le nom figure dans la liste d'inscription des Inuits la plus récente, créée conformément aux exigences de l'article 35.2.1 de l'Accord entre les Inuits de la région du Nunavut et Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
3Y004-190079/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
3Y004-190079

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
ncs010
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE A **Plan d'avantages offerts aux Inuits (PAI)**

Évaluation de la garantie du plan des PAI

Pour qu'une offre reçoive un certain nombre de points concernant les garanties faites sur les critères du plan des PAI, **LE SOUMISSIONNAIRE DOIT FOURNIR LA PREUVE, DE PAIR AVEC SON OFFRE**, qu'il réponde à l'objectif de chaque critère. Les soumissionnaires peuvent utiliser les TABLEAUX DE GARANTIE ci-joints pour compléter leur présentation sur le plan des PAI.

Comme preuve de leurs efforts et/ou garantie, les soumissionnaires doivent inclure, sans s'y limiter, les noms des personnes ou entreprises à contrat et la nature des activités au moment de la soumission. Les soumissionnaires doivent veiller à ce que la documentation qu'ils fournissent relativement au plan des PAI soit suffisamment probante et suffisamment claire pour permettre d'évaluer la conformité de leur offre aux critères énoncés dans les présentes. Il incombe aux soumissionnaires de fournir suffisamment de renseignements dans leur soumission pour permettre au comité d'évaluation de faire son évaluation. **LES SOUMISSIONNAIRES POURRONT RECEVOIR DES POINTS UNIQUEMENT POUR LES ENGAGEMENTS DÉMONTRÉS.** Les soumissionnaires doivent inclure toute la documentation de référence à prendre en considération. Seuls les documents inclus dans la proposition seront pris en considération. Les liens vers des adresses URL du site Web du soumissionnaire ne seront pas pris en considération.

Le Canada se réserve le droit de vérifier toute information fournie dans la garantie du plan des PAI, et les déclarations inexactes pourraient rendre la soumission non recevable.

Critères de soumission en lien avec le plan des PAI

CRITÈRE DE SOUMISSION				TOTAL DES POINTS POSSIBLES
Le Canada se réserve le droit de confirmer la validité de toutes les déclarations et garanties.				
1. SIÈGE SOCIAL : L'existence de sièges sociaux, de bureaux administratifs ou d'autres installations avec personnel dans la zone visée par la région désignée du Nunavut.				5 points
<p>2. FORMATION : Les soumissionnaires seront évalués selon leur engagement à offrir de la formation en cours d'emploi et des programmes d'apprentissage aux Inuits de la région désignée du Nunavut sans frais supplémentaires dans le cadre du marché. La formation et l'apprentissage sont réputés fournis lorsque les bénéficiaires ont acquis des compétences professionnelles certifiables. La chose est normalement établie par un processus de certification mené par une tierce partie indépendante.</p> <p>Pour établir la note relative à la formation, chaque soumission recevable sera comparée au prorata avec celle du soumissionnaire proposant le plus grand nombre d'heures de formation pour Inuits, la proposition du soumissionnaire s'engageant à offrir le plus grand nombre d'heures de formation obtenant la totalité des points.</p>				15 points
	Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3	
Nombre total d'heures de formation des Inuits proposé	20 heures	35 heures	60 heures	
Calcul des points	20/60 = 33 % du total des points possibles	35/60 = 58 % du total des points possibles	60/60 = 100 % du total des points possibles	

<p>3. MAIN-D'ŒUVRE : L'emploi de main-d'œuvre inuite sur place pour exécuter les travaux visés par les marchés.</p> <p>Les soumissionnaires seront évalués relativement à leur garantie ferme d'employer sur place des Inuits de la région désignée du Nunavut pour effectuer les travaux. Les pourcentages indiqués ci-dessous concernent précisément les heures de travail sur place indépendamment du fait qu'il s'agit d'employés de l'entrepreneur principal ou d'employés d'un sous-traitant. Les pourcentages doivent correspondre à une liste de postes précis qui peuvent être occupés, ou qui le seront, par des employés inuits sur place.</p> <p>Les pourcentages doivent correspondre à une liste de postes précis qui peuvent être occupés, ou qui le seront, par des employés inuits sur place. L'emploi d'Inuits sur place sera confirmé pendant les travaux d'après la documentation d'appui fournie par l'entrepreneur et l'examen des dossiers statistiques du représentant du Ministère sur la main-d'œuvre inuite sur place.</p> <p>0 - 100 % du total d'heures de travail = 0 - 40 points au prorata. Les points seront attribués au prorata du pourcentage du total des points disponibles. ___ % x total des points</p> <p>Exemple : Le soumissionnaire garantit que 65 % des heures de travail seront accomplies par des employés inuits = 65 % du total des points (40)</p> <p>65 % x 40 = 26 points</p> <p>NOTE Le soumissionnaire doit démontrer comment il compte respecter le pourcentage de main-d'œuvre autochtone. Simplement indiquer un engagement en pourcentage n'est pas suffisant pour obtenir les points. La note sera ajustée en fonction des documents justificatifs.</p>	<p>40 points</p>
---	------------------

N° de l'invitation - Sollicitation No.
3Y004-190079/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
3Y004-190079

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
ncs010
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

<p>4. SOUS-TRAITANTS/FOURNISSEURS : Le fait de faire appel à des sous-traitants ou à des fournisseurs inuits pour exécuter les travaux du marché.</p> <p>Les soumissionnaires seront évalués selon leur garantie ferme à faire appel à des sous-traitants inuits de la région désignée du Nunavut associé au marché pour l'exécution des services ou la fourniture des biens et de l'équipement.</p> <p>Remarque: Si l'entrepreneur principal est une entreprise appartenant à des Inuits, tous les coûts de fournisseurs et de sous-traitants sont considérés comme des coûts de sous-traitance / fournisseurs inuits.</p> <p>Si l'entrepreneur est une entreprise inuite, la valeur totale du marché, MOINS tout marché de sous-traitance pour des biens et des services accordé à des entreprises non autochtones/non inuites, s'appliquerait au total de la ligne (A) ci-dessous.</p> <p>Les points seront attribués au prorata du pourcentage du total des points disponibles. $\frac{\text{---}}{100} \% \times \text{total des points}$ 100 %</p> <p><i>Exemple :</i> Valeur estimative du contrat : 100 000 \$ - Moins la sous-traitance non inuite : \$ 45,000 = Total garanti pour les sous-traitants et fournisseurs inuits : \$ 55,000</p> <p>$55\,000 \\$ / 100\,000 \\$ = 0,55 \times 100 = 55 \%$</p> <p>55 % x 40 = 22 points</p> <p>NOTE Les pourcentages DOIVENT ÊTRE APPUYÉS par une liste de fournisseurs/sous-traitants particuliers qui peuvent être confirmés comme sous-traitants inuits. La vérification du statut d'entreprise autochtone sera effectuée à l'aide d'une ou des ressources suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• base de données du répertoire d'entreprises inuites http://inuitfirm.tunngavik.com/.	40 points
NOMBRE TOTAL DE POINTS POSSIBLE	100 points

PARTIE B - GARANTIE ET ATTESTATION DU SOUMISSIONNAIRE

1. Au moment de la soumission – Les tableaux ci-dessous peuvent être utilisés par les soumissionnaires pour soumettre une demande.
2. Les renseignements fournis peuvent faire l'objet de vérifications.
3. À des fins de suivi, les communautés peuvent recevoir des copies du plan d'avantages autochtones des entrepreneurs et recevoir périodiquement des résultats de surveillance du rendement.

TABLEAU 1 – Siège social

Fournir l'adresse d'entreprise actuelle
Les soumissionnaires doivent montrer l'existence de sièges sociaux, de bureaux administratifs ou d'autres installations avec personnel dans Nunavut.

TABLEAU 2 – Garantie de formation des travailleurs inuits

Nom et titre du poste (Indiquer le ou les noms si possible)	Type de formation	Employés inuits
Les soumissionnaires doivent inclure le type de formation et le nombre d'heures.		

TABLEAU 3 – Garantie du nombre d'employés inuits sur place

Nombre total d'heures-personnes inuites sur place pour ce marché = _____ %
Nombre total d'heures-personnes sur place pour ce marché

Nom et titre du poste (Indiquer le ou les noms si possible)	Heures-employés inuits sur place	Heures-employés non inuits
Les soumissionnaires doivent inclure le nombre d'heures de travail		

TABLEAU 4 – Garantie du nombre de sous-traitants et fournisseurs inuits :

Coût estimatif total des fournitures/matériaux/pièces d'équipement/services obtenus auprès d'entreprises inuites pour ce marché
Prix total de la soumission = _____ %

N° de l'invitation - Sollicitation No.
3Y004-190079/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
3Y004-190079

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
ncs010
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Nom de l'entreprise	Entreprise inuite	Entreprise non inuite
Le soumissionnaire doit inclure la valeur des travaux sous-traités. NOTE : Seuls les sous-traitants et les fournisseurs dont le statut d'entreprise autochtone peut être confirmé seront pris en compte dans les calculs. La vérification du statut d'entreprise autochtone sera effectuée conformément à l'article 3.4 Sous-traitants/fournisseurs.		

Attestation du soumissionnaire

Le soumissionnaire doit soumettre l'attestation suivante si une garantie de plan des PAI est fournie soit au moment de la soumission de l'offre, soit avant l'attribution du marché.

ATTESTATION DE PLAN D'AVANTAGES OFFERTS AUX INUITS :

NOM EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

SIGNATURE

DATE

LE soumissionnaire atteste que la garantie de plan des PAI qui appuie sa soumission est exacte et complète.

PARTIE C - ATTESTATION ET RAPPORT SUR LES RÉALISATIONS DE L'ENTREPRENEUR

1. Pour les entrepreneurs sélectionnés seulement – Si une garantie de plan des PAI est fournie dans le cadre de l'offre, l'entrepreneur retenu doit fournir un résumé des activités entreprises pour répondre aux engagements pris dans le cadre de la partie de son offre concernant le plan des PAI. L'entrepreneur doit remplir les tableaux suivants, et fournir des pièces justificatives à l'appui (factures, registres de travail, reçus de paiements salariaux, etc.) sur une base à la fin du marché.
2. L'entrepreneur doit indiquer si des objectifs n'ont pas été atteints et pourquoi ils n'ont pas été atteints.
3. Les renseignements fournis peuvent faire l'objet de vérifications.
4. L'attestation du plan des PAI et les rapports de réalisations du plan des PAI doivent être remis avant le paiement final avec des détails sur la façon dont les entrepreneurs ont respecté la garantie du plan des PAI.

Renvoyez les rapports à :

Nom de l'autorité contractante : Teresa Olson
Courriel : teresa.olson@pwgsc.gc.ca

TABLEAU 1 – Siège social

Fournir l'adresse d'entreprise actuelle
Les entrepreneurs démontrer confirmer l'existence de sièges sociaux, de bureaux administratifs ou d'autres installations avec personnel dans la région désignée du Nunavut.

TABLEAU 2 – Réalisations quant à la formation des travailleurs inuits

Nom et titre du poste (Indiquer le ou les noms si possible)	Type of Training	Employés <u>inuits</u>
L'entrepreneur doit inclure le type de formation, le nombre d'heures et le pourcentage effectué.		

TABLEAU 3 – Réalisations quant au nombre d'employés inuits sur place

Nombre total d'heures-personnes inuites sur place pour ce marché = _____ %
Nombre total d'heures-personnes sur place pour ce marché

Nom et titre du poste (Indiquer le ou les noms si possible)	Heures-employés <u>inuits sur place</u>	Heures-employés non <u>inuits</u>

N° de l'invitation - Sollicitation No.
3Y004-190079/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
3Y004-190079

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
ncs010
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'entrepreneur doit inclure le nombre d'heures de travail effectuées.		

TABLEAU 4 – Réalisations quant au nombre de sous-traitants/fournisseurs inuits :

Coût total des fournitures/matériaux/pièces d'équipement/services obtenus auprès d'entreprises inuites pour ce marché
Valeur finale du marché = _____ %

Nom de l'entreprise	Entreprise <u>inuite</u>	Entreprise non <u>inuite</u>
L'entrepreneur doit inclure la valeur des travaux sous-traités.		

ATTESTATION DE L'ENTREPRENEUR

ATTESTATION DE RÉALISATION DU PLAN D'AVANTAGES OFFERTS AUX INUITS :		
_____	_____	_____
NOM EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE	SIGNATURE	DATE
L'entrepreneur atteste que les renseignements contenus dans les TABLEAUX DES RÉALISATIONS sont exacts et complets.		